

Draguignan : perquisition chez Émile Louis

retraité, impliqué dans l'affaire des « disparues de l'Yonne » a été extrait de sa cellule pour assister à une perquisition sous haute protection ordonnée par le juge Guissart dans son ancien appartement d'une cité HLM de Draguignan



Longue perquisition a été conduite dans l'appartement qu'occupait Louis au rez-de-chaussée d'un immeuble de la cité HLM des Billettes de Draguignan. (Photo Roland Gal.)

Émile Louis est rentré chez lui ce matin, mais sévèrement contrôlé par des gendarmes, pour les besoins d'une perquisition ordonnée par le juge d'instruction Roland Guissart.

Extrait très tôt de la cellule du Centre pénitentiaire de Draguignan, où il se trouve en détention provisoire depuis une semaine, l'ancien chauffeur de l'Yonne a été conduit en bonne escorte jusqu'à son domicile de la résidence des Billettes.

Le juge Guissart et sa greffière, ainsi que les enquêteurs de la section de recherche et de renseignements de la BR de Draguignan, l'attendaient pour assister en sa présence à la perquisition de l'appartement qu'il occupait au rez-de-chaussée de l'immeuble.

La perquisition s'est prolongée pendant plus de quatre heures, organisée par un important dispositif de sécurité. Une vingtaine de gendarmes mobiles bloquaient tous les accès de la petite cité HLM dracénoise. Un flot de véhicules était mis en mouvement, seuls les résidents étant autorisés à y pénétrer.

Qu'est-ce que cherchait le juge Guissart jusque dans le garage d'Émile Louis ? Rien n'a filtré

du résultat de ces investigations. Mais, à 12 h 45, les gendarmes sortaient de l'appartement les bras chargés de trois cartons de scellés.

Il apparaît, d'après les premiers éléments, que certains cartons contiennent des factures, des lettres personnelles et des ordonnances datant de la période « varoise » du suspect. Les enquêteurs ont également saisi des photos.

Toujours solidement encadré, Émile Louis est sorti sur ses talons, revêtu d'un gilet pare-balles, abreuvé d'injures au passage par quelques-uns de ses anciens voisins. Placé dans une voiture de gendarmerie aux vitres sombres, il a été accompagné en convoi jusqu'au centre de détention.

Émile Louis est revenu à Draguignan vendredi 16 février, pour être déféré devant le juge Guissart qui lui a signifié sa mise en examen de plusieurs chefs d'agressions sexuelles, dont certaines aggravées par des circonstances ayant trait à l'usage de tortures et actes de barbarie ou à la déficience physique ou psychique des victimes, perpétrées dans le Var entre 1993 et 1996.

L'instruction ne traîne manifestement pas.